



Syndicat du Bassin
versant de la Vouge

La lettre d'inf'eau du SAGE de la VOUGE

Décembre 2011 – N°30

Courrier électronique : vougeau@worldonline.fr

Site Internet : www.bassinvouge.com



Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

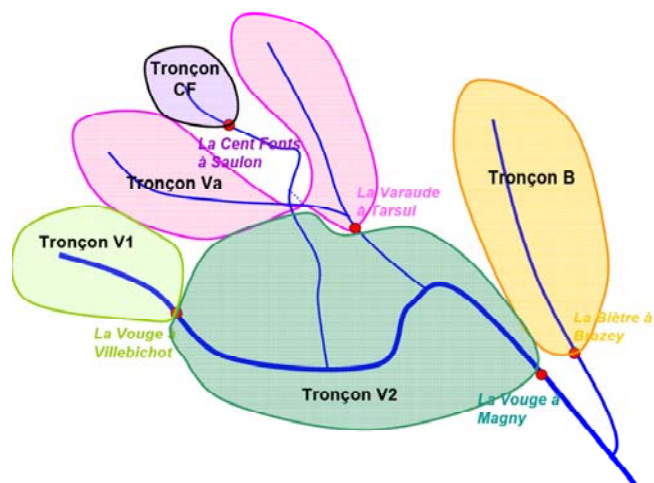
Des volumes et des perspectives !

Depuis deux ans maintenant, nous vous faisons régulièrement le point sur les Etudes Volumes Prélevables du bassin de la Vouge et de la nappe de Dijon Sud. Celles-ci se sont terminées lors de la réunion de la CLE de la Vouge du 8 novembre 2011.

Les conclusions que les bureaux d'études nous proposent seront sources de débats et d'échanges en CLE. Même si elles sont ni définitives ou figées, ni fortement modifiables, elles serviront de base au choix des volumes prélevables pour les dix ans à venir, ceci en adéquation avec la potentialité réelle des ressources du bassin de la Vouge et de la nappe de Dijon Sud.

Désormais et sans choix partisan, les prélèvements possibles ne se feront plus uniquement en fonction des demandes des différents usages (industrie, alimentation en eau potable et agriculture) mais également selon les besoins minimums du milieu.

Dans un premier temps, pour le suivi du niveau des eaux du bassin de la Vouge et de la nappe de Dijon Sud, la CLE a validé le « découpage » en cinq sous bassins, sur lesquels des stations d'acquisition de données [en continu] pourraient servir d'arbitre.

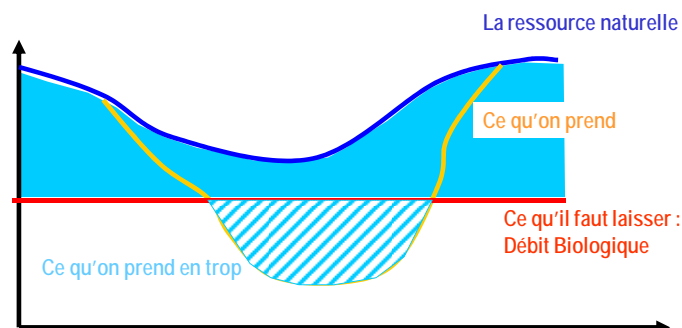


Dans un deuxième temps, sur ces cinq points, la CLE a retenu les données de référence (ou Débits Biologiques estivaux) à conserver pour le milieu :

- Sur la Bièvre : 200 l/s à Brazey en Plaine,
- Sur la Varaude : 90 l/s à Tarsul-Izeure,
- Sur la Vouge amont : 50 l/s à Villebichot,

- Sur la Vouge aval : 225 l/s à Magny les Aubigny,
- Sur la Cent Fonts (et pour le suivi de la nappe de Dijon Sud) : 170 l/s à Saulon la Rue.

Enfin dans un troisième temps, en fonction des débits naturels transitant par ces points nodaux, les deux bureaux d'études nous ont **proposé des volumes prélevables** par sous bassins, prenant en compte les débits à laisser dans le cours d'eau et pour les usagers situés en aval, tout en les mettant en perspective avec les prélèvements actuels.



Grâce à l'ensemble des informations acquises au cours des différentes phases des EVP, la **CLE de la Vouge et l'Inter CLE Nappe de Dijon Sud** doivent désormais mettre en place une **concertation élargie** afin d'adapter, en fonction des différents besoins, **les volumes à arrêter dans le SAGE de la Vouge**.

La définition des volumes par usages et par sous bassins sera à plus d'un titre une avancée dans la gestion future des limitations voir des interdictions d'usages ; en effet :

- Les restrictions d'usages ne devraient se produire statistiquement que 2 années sur 10,
- Les volumes par usagers (irrigants, gestionnaire de l'eau potable et industriels) ne devraient pas être remis en cause dans un délai de dix ans, ainsi les projets de développement économique pourront se monter sur un quota d'eau constant,
- Enfin, le milieu devrait s'améliorer grâce à un débit minimum en étiage et une gestion plus fine encore des périodes exceptionnelles comme les étés 1976 ou 2003.

Grâce à cette démarche novatrice, essor économique du bassin de la Vouge et du sud de l'agglomération dijonnaise et protection du milieu ne seront plus, à l'avenir, antagonistes mais complémentaires !

LA VIE DU SBV

... M. Jocelyn VALENTIN
Animateur de l'Inter CLE



Quels ont été les moments-clés de l'action de l'Inter CLE en 2011 ?

Parallèlement à l'EVP, l'étude stratégique a permis d'identifier les principaux enjeux de la gestion future de la nappe de Dijon Sud. 2011 a également été l'occasion du rendu d'études sur l'origine des nitrates dans la nappe et sa contamination par les réseaux d'eaux usées fuyards. Je me suis également attaché à continuer la rédaction d'un contrat d'objectifs prévoyant notamment la réhabilitation des puits et forages défectueux mélangeant les eaux des deux nappes et la remise en place d'un Réseau de Surveillance et d'Alerte pour suivre la qualité des eaux souterraines.

Quelles sont les perspectives et les objectifs pour 2012 ?

2012 devrait être l'année de l'adoption du contrat d'objectifs (ou contrat de nappe) qui comprendra nombres de mesures et d'actions à mettre en place pour préserver et restaurer la qualité des eaux de la nappe, comme le bon état quantitatif de la ressource. L'Inter CLE devra poursuivre ses efforts de communication auprès des différents acteurs de l'eau du territoire et maintenir son rôle de veille et de conseil pour une gestion optimale de la nappe.

L'eau, quels devoirs ?

Au-delà du territoire de la nappe de Dijon Sud, on constate que, même si des efforts restent à faire, la problématique « Eau » fédère de plus en plus autour de l'objectif commun de la reconquête du bon état. Je pense que nous sommes à l'aube d'une prise de conscience collective de la richesse et de l'importance que représente l'eau dans notre quotidien. Demain, des démarches pour sa protection, comme les nôtres, seront légions.

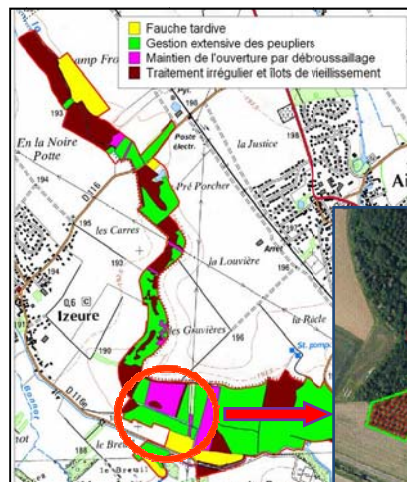
Comité de rédaction et conception : CLE Vouge

Crédit photographique : SBV

Avec l'appui de l'Agence de l'Eau RM&C, du FEDER et du Conseil Régional de Bourgogne

Les Zones Humides (suite)

Faisant suite à la reconnaissance et la détermination des ZH du bassin de la Vouge, le SBV a saisi l'opportunité d'acquérir 7.7 ha de terrain dans la zone humide de la Noire Potte.



Conformément à la décision du comité syndical, du SBV, cet achat s'inscrit dans une démarche expérimentale visant à mettre en œuvre les premières actions du plan de gestion de la ZH de la Noire Potte rédigé en 2011. L'acquisition est subventionnée à 100 % grâce au fonds de l'Agence de l'Eau RM&C et d'APRR (en compensation de l'élargissement de l'autoroute A31).

A NOTER

L'AP de DIG du deuxième PPRE a été signé le 13 octobre 2011. Il permet d'engager les travaux d'entretien des cours d'eau pour les cinq prochaines années.

La chartre O Phyto, a été signée par les 3 communes du bassin d'alimentation du puits AEP de la Râcle, le 30 septembre 2011, sous la Présidence de Madame JUSTON, Secrétaire Générale de la Préfecture et de Monsieur BERTHIOT, Président du SE de la Râcle.

La stratégie, du SAGE révisé, devrait être adoptée en CLE, le 17 janvier 2012, pour être présentée au comité d'agrément du comité de bassin RM, le 5 avril 2012.

Edouard LANIER reprend les fonctions d'Antoine LEFRANCQ, qui nous quitte. Un nouveau technicien rivières devrait nous rejoindre début 2012.

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE

Une question, un message, ... **Contactez** : Nicolas BOILLIN

Tél. : 03-80-51-83-23